



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE

PC.DEL/500/05

8 June 2005

Wallnerstrasse 2/1/2

Tél. : +43-1-478 21 68

Fax : +43-1-478 26 43

FRENCH only

E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

**CONFERENCE DE L'OSCE SUR L'ANTISEMITISME ET LES AUTRES FORMES
D'INTOLERANCE
(CORDOUE, LES 8 ET 9 JUIN 2005)
DÉCLARATION DE L'UNION EUROPEENNE, SÉANCE D'OUVERTURE**

C'est au nom de l'Union européenne que j'ai l'honneur de remercier l'Espagne pour l'organisation de cette importante conférence dans la ville de Cordoue, symbole millénaire de la coexistence, parfois difficile, mais toujours féconde, des trois grandes cultures qui ont marqué de leur empreinte la civilisation de notre continent, mais aussi celle de nos voisins et partenaires méditerranéens, auxquels tant de liens nous unissent.

Héritière de longues traditions historiques et culturelles, l'Union européenne ne cesse de s'enrichir des apports croisés des peuples et des nations qui la constituent. Cet édifice en devenir est bâti sur la volonté partagée de vivre ensemble dans le respect de nos différences et dans l'acceptation des particularités de tous.

L'Union européenne est fermement résolue à lutter contre toutes les formes d'intolérance, de discrimination raciale, de xénophobie et d'antisémitisme. Ce message politique est constamment et fortement rappelé par l'Union européenne. Il inspire la définition de nos règles internes et imprègne les orientations de notre politique étrangère et de sécurité commune. L'interdiction de la discrimination figure parmi les principes fondamentaux réaffirmés dans la Charte des droits fondamentaux, qui a été incorporée dans le projet de Constitution européenne, adoptée par le Conseil européen en juin 2004. Sur la base de l'article 13 du Traité sur l'UE et des directives européennes, les Etats membres ont adopté des législations nationales pour combattre les discriminations et promouvoir la tolérance. L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes promeut la collecte de statistiques fiables, signale les problèmes et œuvre à la diffusion des bonnes pratiques. L'Union européenne s'attache à renforcer l'efficacité de son action de lutte contre toutes les formes d'intolérance en élaborant des programmes couvrant l'ensemble des problèmes et qui sont susceptibles de déboucher rapidement sur des actions concrètes, comme en témoigne l'adoption en novembre 2004 du Programme de La Haye visant à promouvoir l'intégration des ressortissants des pays tiers.

L'Union européenne a apporté son plein soutien à l'action de l'OSCE contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance. En 2004, les trois conférences de l'OSCE consacrées à ce sujet ont été organisées dans des pays de l'Union. Après l'Allemagne, la France et la Belgique, c'est votre pays qui a pris l'initiative de tenir une Conférence aussi ambitieuse que nécessaire.

La Conférence de Cordoue marque une étape importante dans l'action globale entreprise par l'OSCE contre toutes les formes d'intolérance.

Face à la douloureuse question de la résurgence de l'antisémitisme, nous tenons à marquer notre détermination à mobiliser les gouvernements et la société civile pour combattre sans répit cette abomination, dont le souvenir reste toujours aussi lancinant soixante ans après la libération du camp d'Auschwitz.

Animés par une commune volonté de promouvoir des solutions énergiques pour contrer ces phénomènes inadmissibles nous aborderons aussi toutes les autres formes d'intolérance. Nous tenons là encore à marquer notre ferme volonté de combattre les discriminations à l'encontre des musulmans, des chrétiens et des membres d'autres religions et convictions ainsi que les discriminations basées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge et le handicap tel que prévu par l'article 13 du Traité d'Amsterdam. Aussi tenons-nous à réitérer notre engagement à mettre pleinement en œuvre le Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis, Plan que nos ministres ont adopté à Maastricht en 2003.

L'OSCE s'est dotée d'instruments permettant d'assurer plus de visibilité et d'efficacité à notre lutte commune contre toutes les formes d'intolérance. C'est un sujet qui suscite un intérêt constant au sein de l'OSCE. L'Union européenne entend collaborer activement avec les trois Représentants personnels du Président en exercice pour la lutte globale de l'OSCE contre la discrimination et pour la promotion de la tolérance. La création d'une unité « Tolérance et Non-discrimination » au sein du BIDDH a sensiblement renforcé la capacité opérationnelle de l'Organisation à épauler les efforts des Etats participants et à soutenir les initiatives de la société civile dans ce domaine. Les liens noués par le BIDDH avec les autres structures existantes, notamment le Comité des Nations Unies pour l'Élimination de la Discrimination Raciale (CERD), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) et notre propre Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, l'EUMC, permettent d'envisager une coopération systématique qui est plus que jamais nécessaire.

Les décisions adoptées suite aux conférences et à la réunion qui ont eu lieu en 2004 doivent nous inciter à présent à nous consacrer à leur mise en œuvre. Cette mise en œuvre devra également tenir compte des problèmes relatifs à l'intégration des travailleurs migrants en situation régulière, dont la Présidence slovène a voulu très justement faire une des priorités de l'OSCE en 2005.

Je souhaite à tous les participants à cette conférence des débats fructueux. Ce sera à l'issue de nos travaux que l'Union européenne se propose de préciser ses attentes et ses souhaits.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, et la Turquie et la Croatie¹, pays candidats, se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association